

**Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale de  
la Charente**

**Division  
Des  
personnels**

Affaire suivie par  
Violaine REGNIER  
Poste 40154

Téléphone  
0517840130

Télécopie  
0517840168

Courriel  
personnels16@ac-poitiers.fr

**Cité administrative du  
Champs de Mars  
Bâtiment B  
Rue Raymond Poincaré  
16023 Angoulême cedex**

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente  
Division des Personnels  
Cité administrative du Champ de Mars  
Bâtiment B – Rue Raymond Poincaré  
16023 Angoulême Cedex  
Tél. : 05.17.84.01.30

L'inspectrice d'académie – directrice  
académique des services de l'éducation  
nationale de la Charente

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du  
premier degré

S/c de Mesdames et Messieurs les IEN de  
circonscription

Angoulême, le 3 octobre 2019

Objet : Dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement du 1er degré  
confrontés à des difficultés de santé – année scolaire 2020/2021.

Références : Articles R911-15 à R911-30 du code de l'éducation.

Loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction  
publique de l'État.

Circulaire académique du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré confrontés à une altération de leur état de  
santé peuvent solliciter un aménagement de leur poste de travail ou une affectation sur  
un poste adapté.

L'objectif poursuivi par des mesures graduées de ce dispositif d'assistance et de soutien  
est, pour certains personnels temporairement fragilisés, d'aider à leur maintien en  
activité, mais aussi, pour d'autres confrontés à une dégradation plus importante de leur  
état de santé, de les accompagner dans une démarche progressive de retour à l'emploi,  
ou dans une perspective de reclassement professionnel dans des cas très particuliers.

La division des personnels pourra vous renseigner sur les différentes mesures de  
prévention et d'accompagnement, ainsi que sur l'affectation sur poste adapté.

Si vous souhaitez déposer un dossier de candidature, il convient d'en faire la demande  
auprès de la division des personnels puis de le retourner dûment complété à l'adresse  
suivante :

avant le **mardi 17 décembre 2019**, délai de rigueur.

La directrice académique  
Marie-Christine HEBRARD